



LIMALONGES

INFOS' MUNICIPALES

Le mot du maire

Chers concitoyens

Fermons la porte de 2020 avec ses angoisses et ses tourmentes. Cette année de COVID-19 restera gravée dans l'histoire de France.

Une page se tourne, nous changeons d'année. Le conseil municipal, les employés communaux et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2021, qu'elle vous apporte succès et santé. Nous avons une pensée particulière pour toutes les personnes malades ou handicapées.

Geste-barrières, masques, couvre-feu, limitation de sorties vont probablement encore faire partie de notre quotidien. Tous ces efforts collectifs engagent, d'une manière ou d'une autre, chacun d'entre nous chaque jour. Le début d'année 2021 nous contraint à de nombreuses restrictions et interdit les chaleureux rassemblements, notamment la cérémonie municipale des vœux. Ce sont ces échanges, ces partages qui nous manquent le plus. Avec la force d'esprit que nous avons, il nous faut être positif. Si nous avons la santé, l'avenir nous apportera le bonheur. 2021 commence avec un espoir, celui de repousser la maladie grâce aux vaccins.

Nous nous retrouverons alors rassemblés autour de projets communs. Nous nous remettrons à organiser des événements festifs. Nous retrouverons la joie, toute simple, mais essentielle du vivre ensemble. Grâce à l'effort de chacun aujourd'hui, nous y parviendrons tous demain. Espérons que les mois qui viennent nous fassent retrouver le bonheur des années que nous avons vécu antérieurement. On critique tout, on n'est jamais content mais on ne voit pas le bonheur que nous avons.

Tant que nous ne pouvons pas nous réunir, le conseil municipal travaille et tient à vous tenir informés des événements qui se passent sur la commune. C'est pourquoi nous avons élaboré ce petit journal. Nous avons bien entendu nos panneaux d'affichage dans les villages. Nous avons le site internet pour vous informer des initiatives communales et pour vous impliquer dans la vie locale (boîte à idées). Le site « illiwap » est réalimenté régulièrement pour vous informer des principaux événements. Connectez-vous assez souvent. Les permanences des élus ont lieu les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 10h à 12h. C'est un moyen pour venir exposer vos problèmes ou vous informer sur les dossiers de la mairie. Nous sommes à votre disposition.

Encore très belle année 2021

Annette MACHET, maire de LIMALONGES



Commemoration du 11 Novembre

La France entière a célébré en ce 11 novembre l'armistice qui mit fin à la première guerre mondiale en 1918.

Devant le monument aux morts, encore une fois en comité restreint, la municipalité de Limalonges a honoré la mémoire des 18,6 millions de victimes civiles ou militaires de cette guerre. Après avoir observé une minute de silence, madame le maire, Annette Machet, a lu le discours officiel. Puis, accompagnée de ses adjoints, elle a déposé la gerbe de fleurs de la commune et celle offerte pour la circonstance par madame Pierrat, tandis que les deux porte-drapeaux présents hissaient haut les couleurs de la France.

18,6 millions de morts et des millions de mutilés ...

Autant de destins brisés, de familles endeuillées, de veuves et d'orphelins. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas oublier cet épisode douloureux de notre histoire. Nulle famille n'a été épargnée par cette guerre, en France et dans le monde.

A Limalonges, la liste des victimes sur le monument aux morts comporte 56 noms, Ce sont pour la plupart de jeunes soldats âgés de 18 à 30 ans qui sont morts au combat. Ils sont de notre village, ils sont de notre famille, ne les oublions pas.

Notre centenaire à l'honneur

Madame Pierrat Denise, doyenne de la commune a eu 100 ans le 30 octobre 2020. Elle est née à Paris dans le 18^{ème} arrondissement. Son père Monsieur Michel est militaire démobilisé et sa mère Madame Chalard Maria est aide-soignante dans une clinique. Ils tiennent ensuite un commerce dans le 13^{ème} arrondissement.

En novembre 1940, elle se marie avec Yves Quéré. Elle trouve un travail dans les assurances et lui est militaire à Toulon. À cette époque Paris brule, c'est l'anarchie.

Fin 1942, début 1943, Madame Pierrat est désignée pour partir travailler en Allemagne, elle refuse et devient clandestine. Tous les deux sont dans la résistance.

Le 7 Octobre 1943 son mari est arrêté et après jugement, le 7 mars 1944, il est fusillé au Mont Valérien.

En 1944, libération de Paris, en 1946 elle se marie avec Gaston Bock, un militaire qui faisait également parti de la résistance. Ils ont un garçon qui s'appelle Jean-Pierre. Cette même année elle intègre la direction de l'éducation nationale. Son mari participe à la guerre d'Indochine en 1954, il est fait prisonnier à Dien Bien Phu et est porté disparu.

En 1965 elle se marie avec Lionel Pierrat, militaire de carrière dans l'aviation. A la retraite, ne supportant plus la vie de Paris, ils recherchent une maison à la campagne. En vacances dans la région, et par le plus grand des hasards, ils trouvent une maison à acheter à Limalonges en 1975

Son mari décède en 2012 et depuis elle vit seule dans sa maison aidée par une aide-ménagère et un jardinier.

Nous lui souhaitons de passer encore de belles années dans notre beau village.



Les Limalongois rendent hommage à Samuel Paty

Suite à l'invitation de la municipalité, de nombreux Limalongois, malgré la grisaille et les restrictions liées à la covid, se sont réunis le samedi 24 octobre 2020 à 11h00 pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), victime d'un acte terroriste le 16 octobre dernier. Le rassemblement a eu lieu symboliquement devant les portes de l'école. Dans son allocution, Madame le maire, Annette Machet a rappelé les circonstances de cet acte barbare et une minute de silence a été observée. Puis, unis dans l'émotion, les élus et citoyens de la commune, déterminés à faire vivre ensemble la liberté d'expression, une de nos valeurs fondamentales, ont entonné l'hymne national, la marseillaise. De longs applaudissements ont suivi cet instant de recueillement.



Colis de Noël

Encore une fois nos aînés ont été gâtés pour ce Noël 2020.

La municipalité, a tenu à faire plaisir aux papilles de nos aînés et faire participer nos artisans locaux. Ils ont donc reçu un colis de friandises avec du miel de Pannessac, de l'huile de noix des Maisons Blanches, du broyer du Poitou ainsi que d'autres chocolateries de circonstance.



Abri bus

Un abri bus a été installé au croisement de la D113 (Sauzé-vaussais Theil) et de Chez Collin Les Jariges.

Il permet à un élève du collège d'attendre le bus dans de bonnes conditions. Le jour où il ne servira plus, il pourra être démonté et replacé là où il y en aura besoin.



Le ramassage scolaire ainsi que le tracé des différents parcours sont assurés par notre région « La Nouvelle Aquitaine »

Point sur l'avancement du dossier de modification du PLU des Maisons Blanches.

Nous vous avons adressé en Octobre un résumé de synthèse des doléances exprimées lors de l'enquête publique. Un vote de la communauté de communes était prévu le 17 décembre afin de valider les préconisations formulées.

Celui-ci a été reporté car de nouvelles doléances ont été adressées directement à la communauté de communes (sans les communiquer à la mairie).

La communauté de communes organisera prochainement une réunion d'information pour reformuler ses préconisations.

Bilan « Ambrosie » 2020

Suite à l'affichage qui a été fait dans la commune, aucun signalement de cette plante invasive ne nous est parvenu.

Nous relancerons une campagne d'information en début d'été car il est important de sensibiliser le grand public, les élus, les professionnels aux problèmes sanitaires, environnementaux et agricoles que pose l'ambrosie ainsi que d'aider et d'encourager la mise en place d'actions de lutte contre la propagation de cette plante.

Il ne faut pas oublier que l'ambrosie présente un risque de santé publique avec son pollen hautement allergisant, pouvant provoquer des rhinites sévères, des complications respiratoires ou une atteinte cutanée en cas de contact.

Prévention des risques et sécurisation des abords de l'école.

La municipalité a organisé des travaux de sécurisation aux abords de l'école pour mieux protéger à la fois les piétons et les automobilistes.



Pour la protection des piétons, et plus particulièrement des enfants, des barrières ont été disposées sur le parking de notre école au niveau du passage piéton. Ces barrières forment un obstacle à contourner pour

traverser la rue du stade en direction de la salle de la Cendille où attendent de nombreux parents. Il sera dorénavant impossible aux enfants de traverser à toute vitesse la route fréquentée par de nombreux automobilistes.

Toujours dans le but d'améliorer la sécurité de tous, les services communaux ont fortement réduit la taille des arbustes aux abords de l'école pour offrir aux automobilistes une bien meilleure visibilité à l'intersection de la rue du stade et de la rue de la croix Ballet. Ce sont principalement les conducteurs qui utilisent le parking de l'école qui apprécieront de pouvoir s'engager sur la route en toute sécurité.

D'autres aménagements liés à la prévention des risques sont à l'étude, nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de leurs réalisations.

Destruction de nids de frelons asiatiques.

Apparu en France il y a une dizaine d'années, le frelon asiatique, avec une capacité de reproduction très rapide, a proliféré partout dans le pays. Il s'attaque avant tout aux vergers, aux fruits et aux abeilles qui constituent sa nourriture préférée. Il représente une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité car les abeilles contribuent à la reproduction de 80% des espèces de plantes à fleurs.

Un nid de frelons que l'on ne détruit pas donne 4 nids l'année suivante.

Etant également très dangereux pour l'homme, il est fortement conseillé de faire appel à un professionnel de la désinsectisation pour leur destruction.

C'est pourquoi la mairie a décidé d'allouer 50€ d'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques par un professionnel.

Cette mesure est valable toute l'année et sans limite quant au nombre des interventions.

Ces 50 € vous seront versés sur présentation d'une facture de moins de 3 mois et d'un RIB.



Les enfants de notre école privés de piscine.

La commission de l'enfance du conseil municipal essaie de réparer une injustice qui frappe les enfants de notre école. Tout comme les mathématiques ou la géographie, l'apprentissage de la natation est obligatoire pour les enfants du primaire à raison de 10 séances annuelles. Toutes les écoles de la communauté de communes de mellois en Poitou bénéficient d'un accès privilégié à la piscine couverte de Melle incluant le transport en autocar et l'entrée gratuite. Toutes, sauf celle de Limalonges, au motif d'un temps de trajet trop important. Aussi, les enfants de Limalonges sont orientés vers la piscine non couverte de Sauzé. Un comble quand on sait que les enfants de Sauzé vont à Melle.

Elagage des haies automne 2020.

L'élagage des haies des chemins communaux a été réalisé en septembre et octobre 2020.

Après avoir déterminé les besoins et sélectionné les priorités, nous avons fait appel à deux entreprises et fait établir des devis. Nous avons retenu la société DOUCET à Chail qui offre un meilleur rapport prestations/prix..

C'est environ 18 km de haies qui ont été traitées (sur les 38 km de chemins que compte la commune). Les employés municipaux ont participé à ce chantier notamment en procédant à l'évacuation et au brûlage des résidus de tailles. Nous remercions les agriculteurs qui ont mis à notre disposition leur terrain pour le stockage des résidus.

Cette action a coûté 3 744 euros TTC et 2 382 euros de location de benne représentant une économie d'environ 2 000 euros par rapport aux années précédentes.

Cette opération de fond nous a permis de nous mettre à jour dans ce domaine et permettra un entretien plus léger, plus régulier et moins coûteux.

Remise en état de l'escalier du perron d'entrée de la mairie.

Cette opération a été rendue nécessaire suite à l'usure du temps. Les marches en pierre s'étaient fissurées, descellées et devenues dangereuses.

Il a donc fallu les remplacer et procéder à la réfection de la dalle du haut de l'escalier.

Ce chantier a été réalisé par l'entreprise CHARRUYER à Lezay pour un coût de 4 509.00 euros TTC.

La Cendille

Notre salle des fêtes a maintenant 15 ans et des opérations d'entretien deviennent nécessaires.

La structure de jeu pour les enfants vieillissante était devenue dangereuse. Elle a été démontée par Mickaël et Jimmy et une nouvelle structure a été commandée pour la somme de 11 994 € TTC et fera à nouveau le bonheur des enfants.

Le parquet de la grande salle avait plusieurs lames abîmées et il n'était plus possible de les réparer car il y a déjà eu plusieurs interventions.



C'est un carrelage, imitation bois, qui a été installé à la place.

Mickaël et Jimmy ont repeint les murs de la grande salle.

Des cimaises seront installées afin de protéger les murs.

Une enquête a été faite sur les nuisances sonores provenant de la salle des fêtes lors de manifestations. Le rapport indique que les mesures sont tout à fait dans les normes.

Les tarifs 2022 resteront inchangés par rapport à ceux de 2021.

Une seule modification a été apportée : les associations à vocation cantonale bénéficieront du même tarif que les particuliers de la commune.

Une main courante, sur le muret côté parking, va être installée pour plus de sécurité.

Une réfection des peintures extérieures et des boiseries est prévue ainsi qu'un raccordement de l'alimentation en eau des sanitaires aux eaux pluviales.

Le raccordement des sanitaires et le nouveau sol de la piste de danse font l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local.



Aire de stationnement du bus de ramassage scolaire sur la place de l'école.

Rendue nécessaire par la sécurisation de cette zone de stationnement, d'attente et de transfert des écoliers, elle consistera par la délimitation d'un emplacement spécifique encadré de bordures.

Elle sera réalisée par la société BARRE au printemps 2021. Il sera procédé au décaissage du sol, à la fourniture et pose des bordures, au remblayage et la réalisation de bicouche.

Le montant affecté à cette réalisation est de 8 206 euros TTC.

Réfection route de la Crouzille.

La route de la Crouzille (rue des sablières) sera refaite au printemps 2021. Ces travaux seront réalisés par la société BARRE et consisteront au débarnage et curage des fossés, au reprofilage partiel de la chaussée et la réalisation d'un enduit bicouche.

D'une longueur de 1 km, le coût total est de 25 523 euros TTC dont 20 523 € à la charge de la commune et 5 000 € d'aide départementale dans le cadre du plan de relance.

Une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Réfection terrain de pétanque et du court de tennis

Dans le cadre que la commune apporte aux associations, il a été décidé de procéder à la réfection des terrains de pétanque dans l'enceinte du stade municipal.

Ces travaux consistent à refaire la surface des terrains aujourd'hui très dégradée. Il est donc indispensable d'évacuer le terrassement existant et de le remplacer. L'opération sera effectuée par la société BARRE, dès que les conditions météo le permettront pour un budget global de 4 571 euros TTC.

Dans le même esprit, il sera procédé au nettoyage et au rebouchage des fissures du court de tennis pour un montant de 400 euros TTC.

Cimetière, sépultures abandonnées.

Depuis début novembre la liste des concessions en état d'abandon est affichée aux portes du cimetière et à la mairie. Il y a beaucoup de tombes où nous n'avons que des noms de famille et aucune information sur la ou les personnes inhumées. Par contre certaines tombes sont dangereuses. Notre souhait est de conserver celles qui sont très anciennes comme patrimoine et de les remettre en état mais tant qu'elles n'appartiennent pas à la commune nous ne pouvons pas intervenir. C'est pour cela que plusieurs campagnes d'affichages auront lieu sur chaque tombe et cette procédure durera 3 ans. Les tombes définitivement abandonnées seront alors propriété de la commune.

Mesures compensatoires WPD

Suite à l'implantation d'éoliennes sur notre commune, des mesures compensatoires ont été imposées à la société WPD après l'étude d'impact. Ainsi, 2400m de haies ont été plantées dont 1500m de haies bocagères avec arbres de hautes tiges locaux sur la voie communale 11 (le long de la route de Dessé) avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées.

Sur le terrain de la croix de mission et de la chapelle Duplessis, il est prévu un embellissement végétal pour en faire un lieu de promenade. Un verger éducatif composé de 16 arbres d'espèces locales (cerisier , amandier , pommier , poirier ,...) et un hôtel à insectes verront le jour . La 1ère année, l'entretien de ce verger sera à la charge de WPD .



Réorganisation des bâtiments techniques municipaux.

En concertation avec les employés municipaux, il s'avère que les bâtiments techniques actuels nécessitent un réaménagement.

De nombreux problèmes se posent :

- Difficulté de stockage des gros engins (tracteur, remorque, élagieuse...) par manque de place.
- Difficulté et perte de temps dans la manipulation des matériels à usage périodique.
- Atelier trop étroit, manque de surface de plans de travail et d'établi.
- Bureau, vestiaires et sanitaires exigus et vieillots.
- Mauvaise circulation des véhicules dans l'enceinte du site.

Devant cet état de fait , deux hypothèses s'offrent à nous :

- Soit, procéder à un réaménagement du site actuel.
- Soit, implanter les bâtiments techniques sur un terrain dont la commune est propriétaire (derrière l'école) et construire un bâtiment neuf.

Cette 2ème solution permettrait de disposer de plus de surface de circulation et de construire un nouveau bâtiment que nous pourrions aménager sans contrainte et correspondant à nos besoins actuels.

Des études sont actuellement menées pour comparer les coûts et optimiser les choix. Nous avons déjà contacté une entreprise qui réalise des bâtiments agricoles et les finance par des toitures photovoltaïques. Malheureusement cette solution n'est pas envisageable sur le site dont nous disposons. (taux de rendement trop faible) Nous allons donc continuer de travailler sur ce projet et vous informerons périodiquement des orientations choisies.

Fichier des entrepreneurs.

Nous souhaitons créer un fichier des entreprises **actives** sur la commune. (artisans , commerçants , entreprises , agriculteurs , auto entrepreneurs ...). Dans cet esprit nous avons contacté différents organismes or les fichiers mis à notre disposition sont difficilement exploitables et souvent obsolètes

Aussi, nous avons créé une fiche signalétique que nous adresserons prochainement aux entreprises connues. Pour ceux d'entre vous qui ne la recevraient pas, nous vous prions de vous rapprocher de la mairie afin de vous faire connaître.

L'objectif étant de créer un répertoire à jour des forces vives de la commune et d'intégrer un système de communication et d'information performant et pouvant bénéficier à tous.

D'avance nous vous remercions de votre participation.

ILLIWAP – soyez les premiers informés.

Si vous ne l'avez pas encore fait, installez dans votre smartphone l'application illiwap, suivez la station mairie de Limalonges et soyez les premiers informés des actualités de votre commune.

Si vous avez besoin d'aide pour installer cette application, n'hésitez pas à demander à un voisin ou un ami.

Modification de la collecte des déchets.

Lors du conseil communautaire du 14/10/2019, les élus ont fait le choix de mettre en place un nouveau mode de collecte sur le territoire. A Limalonges, de nouveaux bacs de collecte pour les emballages recyclables doivent être installés à proximité des bacs pour les ordures ménagères. Une concertation avec la commune va commencer pour définir s'ils peuvent être installés aux emplacements actuels ou si les points de collectes doivent être déplacés.

Registre des personnes fragiles isolées.

Le décret n° 2004- 926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées, afin de prévenir des conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, grippe, etc.).

Le recensement se fait sur la base du volontariat.

Ce registre est nominatif, toute personne âgée de plus de 65 ans ou personne handicapée qui le demande, peut s'y inscrire.

Si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre, prenez contact avec la mairie ou votre conseiller municipal afin de vous procurer le formulaire d'inscription.

Action voisins vigilants.

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous annonçons qu'un rendez-vous avec le chef de poste de la gendarmerie de SAUZE-VAUSSAIS était prévu.

A l'issue de cette réunion, il s'avère que le taux de délinquance (dépôts de plaintes) sur la commune ne justifie pas la mise en place de ce protocole.(9 plaintes en 2018 et 6 en 2019) et de plus pour des faits qualifiés de mineurs.

La gendarmerie ne souhaite donc pas intégrer la commune dans cette action qui mobilise des moyens et du temps.

Restons néanmoins vigilants et continuons à privilégier la prévention.

Découvrez le paiement de proximité.

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Vous devrez vous munir d'une facture contenant un QRcode ("datamatrix") et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

A Limalonges ce service est proposé par le Bar Tabac « **Chez Bébert** »



Recensement.

L'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. Dans le contexte d'épidémie de covid-19 que nous connaissons, les conditions ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité.

Notre commune réalisera donc cette enquête de recensement en janvier-février 2022.

Dépôts sauvages.

Les abandons de déchets, volontaires ou insouciants constituent un véritable fléau. Se débarrasser des ordures en les abandonnant dans les bois ou sur le bord des routes (parfois même au pied des bacs de collectes) est un comportement irresponsable. Outre la pollution visuelle et olfactive, il existe un risque de contamination des milieux naturels. Depuis la loi du 15/07/1975, toute personne qui dépose, jette ou abandonne ses déchets risque entre autres une amende pouvant atteindre 1 500 € et la confiscation de son véhicule. Un macaron collé au parebrise est nécessaire pour l'accès aux déchetteries. Pour les particuliers, ils sont disponibles à la mairie, pour les professionnels un dossier doit être déposé au service environnement de la communauté de communes.

Brûlage de végétaux.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 Juin 2010 portant réglementation relative aux brûlages, à la prévention des incendies et à la protection de l'air, il est interdit à toute personne d'allumer du feu.

Du 1^{er} Juin au 30 Septembre, le brûlage des végétaux est totalement **interdit**.

Du 1^{er} Octobre au 31 Mai, il est possible de demander une dérogation, et pour cela, il faut remplir une **déclaration préalable** à la mairie.

Les haies.

Chacun peut s'accorder à reconnaître que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordure des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité que la sécurité de la circulation routière et piétonnière.

Les végétaux de moins de 2 mètres (taille adulte) doivent être plantés à 50 cm minimum des limites de propriétés, les végétaux plus grands doivent être plantés à 2 mètres minimum.

Les plantations de nouvelles haies mono spécifiques de type thuya, cyprès de Leyland ou laurier palme sont interdites depuis 2009. Dans les villages et le bourg (Zone urbanisée), Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété et être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens. Ces opérations sont effectuées **à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants**. Faute d'exécution par les propriétaires, une mise en demeure d'élaguer sera notifiée.



Vue de Limalonges sur l'école, l'EHPAD, le stade, la cendille, le château...



An english version is available on the limalonges.fr website.

But perhaps you might want to read the French version first.